



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
Délégation régionale**

Bureau du recrutement et de la réserve civile

ARRETE

2020 SGAMI/EST/DR/N° 37
en date du 14 septembre 2020

fixant pour le SGAMI Est la liste des candidats
admis aux concours externe et interne
d'agents spécialisés de la police technique et
scientifique et au titre des emplois réservés
pour l'année 2020,

**LA PREFETE DE LA REGION GRAND EST
PREFETE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFETE DU BAS RHIN**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n°2002-812 du 3 mai 2002 modifié portant statut particulier du corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique ;
- VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU le décret n°2009-629 du 5 juin 2009 relatif aux emplois réservés et au contentieux des soins gratuits ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

- VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
 - VU l'arrêté du 20 juillet 2013 modifié relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'aides techniques des laboratoires de la police technique et scientifique de la police nationale ;
 - VU l'arrêté du 17 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale ;
 - VU l'arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 17 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Michel VILBOIS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin, et en faveur de certains personnels placés sous son autorité exerçant leurs fonctions au S.G.A.M.I.
 - VU l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 portant organisation au titre de l'année 2020 d'un recrutement d'agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale ;
 - VU l'arrêté du 11 mai 2020 portant report du calendrier des concours externe et interne pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique dans le ressort du SGAMI EST au titre de l'année 2020 ;
 - VU l'arrêté du 3 août 2020 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe et interne d'agents spécialisés de police technique et scientifique dans le ressort du SGAMI EST au titre de l'année 2020 ;
 - VU l'arrêté du 31 août 2020 portant modification à la liste des candidats admissibles aux concours externe et interne d'agents spécialisés de police technique et scientifique dans le ressort du SGAMI EST au titre de l'année 2020 ;
- SUR proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'agent spécialisé de la police technique et scientifique au titre de l'année 2020 :

Concours interne

Liste principale

**N°1 Mme Violaine DUQUET
N°2 Mme Alexandra COTTET
N°3 Mme Sophie ARRISTY
N°4 M. Charles SANDERS
N°5 M. Erwan VENON
N°6 M Jordan PRIOUX**

Liste complémentaire

**N°1 Mme Mary VUILLEMIN
N°2 Mme Sabrina HARSCOET
N°3 Mme Virginie MERCET
N°4 Mme Emilie BAILLY
N°5 M. Aurélien DEBUY
N°6 Mme Vanessa KARYDIS**

Concours externe

Liste principale

N°1 Mme Jade PEETERS
N°2 Mme Abigaëlle DEMAY
N°3 Mme Marie SCHALL
N°4 Mme Aurore HANNEQUIN
N°5 M. Mathieu CHARBONNIER
N°6 Mme Inès CHALLIER
N°7 M. Bastien NICOD
N°8 Mme Alexia DEPORTES
N°9 M. Lucas BIBOLLET
N°10 M. Nicolas SCHMIT

Liste complémentaire

N°1 Mme Alexia FORTERRE
N°2 Mme Clothilde MATRAT
N°3 M. Thomas SAUGET
N°4 M. Matthias BERROT
N°5 Mme Lætitia SILVESTRE
N°6 Mme Danaé GENIN
N°7 Mme Juliette GALLOIS
N°8 Mme Charlotte SPILMONT
N°9 M. Fabien REBILLET
N°10 Mme Tess SIEGEL

Emplois réservés :

Néant

ARTICLE 2: Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité auprès de la Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le délégué régional,


Benoit HUE